

L'ABONNEMENT

L'abonnement au CANARD est de 50 cts par année, strictement payable d'avance. Les timbres de poste sont reçus en paiement.

Tout envoi d'argent devra être adressé à

A. P. PIGEON,
Administrateur,
1786 Rue Ste-Catherine.



LE CANARD

MONTREAL, 16 JUIN 1894

AVIS SÉRIEUX

Ceux de nos abonnés qui reçoivent le journal depuis le mois de Décembre dernier, sont priés de payer immédiatement le compte que nous leur avons expédié pour le renouvellement, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du journal ou voir leurs noms retranchés de la liste.

L'abonnement est invariablement payable d'avance, et ne doit pas être pour moins d'un an. Le prix est de 50 cts.

SOCIÉTÉ DES PEIGNES

RAPPORTS DE COMITÉ.

ENCORE UNE ÉCONOMIE DANS L'ÉCLAIRAGE
LA NOURRITURE DES ENFANTS

RÉSOLUTION DE CENSURE CONTRE LES ARTISANS ET LA ST-PIERRE

Il y avait une affluence extraordinaire de Peignes à la dernière réunion de la société sur les bancs du Jardin Viger.

Après l'adoption des procès-verbaux de la dernière séance et le règlement de plusieurs questions de routine le président a appelé le premier ordre du jour, réception de rapports par les comités.

Le premier rapport a été celui du comité d'éclairage suggérant à la société un nouveau système des plus économiques à l'effet de fournir à l'association une quantité d'huile suffisante pour éclairer ses délibérations. Il s'agit d'utiliser au bénéfice de la société l'huile des locomotives et des chars du Pacifique tombant du pont de la rue de la Montagne sur la tête des passants.

Un membre du comité a constaté par lui-même que pendant une journée il tombe de ce pont environ deux gallons d'huile. Un sous-comité composé de trois membres devrait être chargé de recueillir cette huile pendant l'été dans des récipients en ferblanc, tels que d'anciennes boîtes à tomates ou d'autres conserves alimentaires.

Dans un mois ils en auront recueillie assez pour l'éclairage de notre salle pendant les séances de l'hiver prochain.

Le rapport est adopté et le sous-comité est composé de MM. Rongeliard, Fesse Mathieu et Serre la Poigne.

M. Lalésine présente ensuite un rapport spécial du comité de santé sur l'alimentation hygiénique des enfants de peignes.

Il est suggéré dans ce rapport de faire manger aux enfants des pommes sèches achetées à très bon marché chez les épiciers. Immédiatement après que l'enfant les aura mangées il faudra lui faire avaler un demiard d'eau chaude. Cela aura pour effet de faire gonfler les pommes dans leur système et de donner

à leur l'abdomen une rotondité excluant toute idée de faim ou de privation.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Avant de procéder à l'ordre du jour suivant qui est la discussion du rapport de la succursale de Ste-Thérèse, le président permet à M. Rongeliard de proposer la motion suivante en suspendant le règlement No 1362 de la constitution.

Il est proposé par M. Rongeliard, secondé par M. Lalésine que la société des Peignes a vu avec regret que la société des Artisans et la société St-Pierre se départir de la coutume nationale d'offrir un pain béni à l'assistance dans l'église le jour de leur fête patronale, privant par là les Peignes de la satisfaction d'apporter chez eux des fragments nombreux des dits pains bénis qu'ils ont coutume de recueillir en changeant de place cinq ou six fois dans le temple pendant la cérémonie.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité ainsi que la résolution suivante :

Résolu que copie de la présente protestation soit transmise aux sociétés des Artisans et de St-Pierre par l'entremise de leurs secrétaires-archivistes respectifs et que les différents journaux de cette ville soient priés de la reproduire avec commentaires, plus particulièrement la Croix et le Canard.

Le président dit qu'il a reçu par la poste une lettre contenant une petite histoire édifiante dont tous les membres devront tirer profit. Voici l'histoire en question :

Un Peigne de campagne avait besoin d'une aiguille. Passant près d'une clôture il trouva un œuf qu'une poule, couvant à la dérobée, avait déposé là. Il s'empara de l'œuf et entre chez son marchand.

Combien vendez-vous les aiguilles monsieur le marchand ?

Un centin l'aiguille.

Combien payez-vous les œufs ?

Un centin pour un œuf.

Donnez-moi donc une aiguille pour cet œuf-là.

Le marchand livre l'article.

Dites donc, reprend le Peigne, n'avez-vous pas l'habitude de payer la traite à vos clients ?

Oui, qu'est ce que vous prenez ?

Un bon verre de brandy.

Le verre est versé.

Tiens monsieur le marchand je prendrais bien un œuf dans mon brandy.

Voici dit le marchand, remettant au Peigne l'œuf qu'il venait de recevoir.

Le Peigne le casse dans le verre de brandy.

L'œuf avait deux jaunes.

Arrêtez, dit le Peigne, vous allez me donner une autre aiguille ; mon œuf a deux jaunes.

Il eut l'autre aiguille.

Le secrétaire-archiviste lit le rapport spécial de la succursale des Peignes de Ste-Thérèse.

Il est question dans ce document d'un vieux Peigne de la localité qui cédant aux instances de ses parents et de ses amis aurait dépensé la somme de vingt-cinq centins pour entendre chanter Mlle Tessier au concert donné au profit de l'orgue paroissial. Il est vrai de dire que le vieux Peigne n'a commis cette faiblesse qu'avec la garantie que son argent lui serait rendu au cas où il déclarerait qu'il n'était pas satisfait du chant de la jeune aveugle. Le mal, peignement parlant, réside dans le fait que le bonhomme n'a pas regretté son argent. Aujourd'hui la question qui agite toute la population peignière de Ste-Thérèse est de savoir si son acte n'est pas un attentat contre la constitution de la société. On attend la réponse de la société-mère de Montréal.

Le président dit : L'acte de ce Peigne est très certainement répréhensible. Un article de notre charte défend péremptoirement et en termes très explicites à tout Peigne d'aller dans un lieu d'amusement public dont l'entrée n'est pas gratuite. Prenons comme modèle les Peignes de Trois-Rivières. Si une

compagnie d'artistes donne un concert dans cette localité les banquettes restent vides. Les trois quarts des dilettanti se promènent autour de l'hôtel de ville où se donne la musique. Les fenêtres restent ouvertes et le public dehors entend le chant aussi bien que s'il payait les 25 cts d'entrée. Notre devoir est de censurer énergiquement l'action du vieux Peigne. On commence par payer 25 cts pour entendre une cantatrice canadienne et on finit par se fendre un jour de \$2 pour écouter la Patti.

La censure est votée à l'unanimité et la séance est ajournée.

LE BUREAU DE LA PARESSE

Les chaleurs sont arrivées cette semaine ; la saison des paresseux bat son plein.

Pendant le temps de la canicule nous nous attendons à voir tripler, quadrupler le nombre des candidats aux sinécures que nous offrons.

En ouvrant le Bureau de la Paresse le CANARD a entrepris une œuvre humanitaire.

La Paresse n'est plus un vice pour les savants, c'est une maladie dont le diagnostic est facile.

Le patient tombe en une douce langueur, dans un état de mélancolique rêverie, le corps est atteint d'une charmante indolence jointe à une vague liberté d'esprit. C'est le *dolce far niente* du lazzarone.

Ce dernier trouve dans la paresse la consolation de son indigence, à tel point qu'il préfère parfois se passer de manger, comme le fait le nègre, le sauvage des déserts et aussi l'Espagnol, plutôt que de travailler ; à moins que le besoin de la nourriture ne devienne par trop impérieux.

Les médecins chargés de la clinique de nos hôpitaux constatent de nombreux cas de paresse parmi les convalescents mollement couchés sur leurs lits.

Le praticien très souvent après avoir ausculté un malade et tâté son pouls, se tourne vers les étudiants et leur dit : "Vous avez devant vous un cas de pigrite aigüe. Le mot pigrite est dérivé du latin *pigritia*, paresse. Le progrès de cette maladie est tellement alarmant par les symptômes que je viens de découvrir que je vais signer immédiatement sa décharge. Le No 10 devra sortir de l'hôpital pas plus tard que cette après-midi."

Le CANARD ne s'est-il pas donné aujourd'hui une mission méritoire en soulageant les personnes atteintes de cette terrible maladie et en ouvrant le Bureau de la Paresse.

Maintenant sautons à pieds joints dans les affaires

Le Bureau de la Paresse a encore quelques bonnes places à offrir à ses lecteurs.

On demande au poste central de la police une personne pour se promener de 9 hrs a.m. à 6 hrs p.m. sur la rue Notre-Dame, du square Dalhousie à la place Chaboillez. Son occupation consistera à lancer d'un coup de pied dans le ruisseau les écorces de bananes qu'elle rencontrera sur les trottoirs afin d'y prévenir des chutes dangereuses pour les passants.

On demande au bureau du gouvernement, rue St-Gabriel, un homme d'une éducation classique pour remplacer l'hon. M. Taillon lorsque ce dernier ira passer un mois à la Malbaie. Les candidats devront savoir chanter avec ou sans accompagnement de piano. Heures d'occupation de 10.30 h. a.m. à 1 h. p.m. Salaire \$6 par jour.

On demande à Boucherville un jeune homme sachant culotter les pipes d'écumé de mer. S'adresser à l'hon. M. De Boucherville, C. M. G. Salaire 50 cts par jour, nourri et fourni de tabac.

On demande 48 personnes d'âge mûr pour se promener en petits chars de 8 h. a.m. à 5 h. p.m. dans le but de constater si la compagnie ne prend bien que le nombre réglementaire de passagers. Qualification, ils devront savoir compter jusqu'à 36 qui est le maximum alloué par la loi. S'adresser à M. St-George, à l'hôtel de ville.

Dans le département des expropriations à l'hôtel de ville on demande une vingtaine de prétendus experts en valeur immobilière pour évaluer les terrains dont la ville a besoin. Avec un peu d'habileté ils pourront toucher de la

part des expropriés une commission proportionnelle à l'évaluation qu'ils auront faite. Qualification, ils devront avoir le serment facile et sonore. Inutile de se présenter si l'on n'est pas décidé d'avance d'évaluer les propriétés à quatre fois le chiffre de sa valeur réelle.

On demande pour la Bande de la Police quatre individus de belle prestance pour faire semblant de jouer d'un instrument de musique à vent dans les grandes processions. Les candidats devront pouvoir se gonfler les joues sans pousser aucune note dans l'instrument. En un mot ce sont des *dummies* dont on a besoin, comme qui dirait dans le commerce des *silent partners*. Salaire \$1 par sortie ; 50 sorties garanties pendant l'année.

On demande pour le service de l'horloge de l'hôtel de ville un homme pour régler ses mouvements deux fois par jour à midi et à six heures du soir. Il devra pouvoir téléphoner intelligiblement à l'observatoire McGill pour avoir le temps précis. Il sera aussi chargé de remonter l'horloge. Salaire \$12 par semaine.

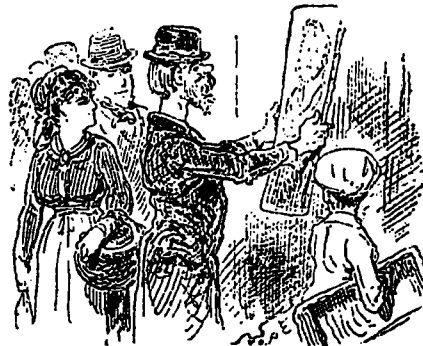
On demande pour la prochaine exposition provinciale à Québec des juges pour les différentes sections des Arts et des Industries. Qualifications, ils devront pouvoir signer les yeux bandés toutes les attestations et les diplômes qu'on leur soumettra.

On demande une femme mariée d'un âge mûr, incapable de conduire un bouton à la chemise ou au pantalon de son mari, pour accompagner une vieille dame dans un pèlerinage à la bonne Ste-Anne, pèlerinage qui durera neuf jours. Frais de voyage et de pension payés, plus \$1 par jour.

On demande deux inspecteurs de peaux. Qualification, ils devront faire la distinction entre des cheveux et du poil et connaître la différence entre un rat musqué et un ours blanc. Salaire, \$1,200 par année.

UN EVENEMENT A ST-CONSTANT

Toute la paroisse de St-Constant est en émoi. Une touchante démonstration doit y avoir lieu le jour de la St-Pierre. Il a été décidé que ce jour-là on présenterait au Rév. M. P. Bédard, le curé de la paroisse, son portrait à l'huile de castor. En tête de la liste des souscriptions se trouvent le nom de l'organiste aveugle et celui du maître-chanteur, porteur d'une jambe de bois. Dimanche dernier les marguilliers, les conseillers, les commissaires d'écoles, les vieilles filles et les veuves ont résolu de parcourir les rangs de St-Constant pour recueillir des souscriptions. L'artiste-chargé de peindre la toile a reçu instruction de répandre sur sa douce figure un petit air de procès gagné.



La vignette ci-dessus représente les critiques de St-Constant examinant le portrait avant le vernissage.



A la cour du recorder, Monsieur et Madame Lusternu comparissent sous la prévention d'avoir troublé la paix publique en se battant dans leur maison.

Madame, dit le recorder, qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

—Cet écœurant-là qui est mon mari se paie tous les jours une douzaine d'huîtres Malpeccques au Petit Windsor, coin de la Côte St-Lambert et de la rue St-Jacques. Il est trop peigne pour m'amener une seule fois. Toutes mes amies disent que les huîtres de Jos Poitras vont font venir l'eau à la bouche.

—Madame vous êtes déchargée. Votre mari aura \$5 ou 8 jours.